



DEMANDE DE PROPOSITIONS AVEC NÉGOCIATIONS (DDPN) – MODIFICATION 2

DDPN DC-2017-JW-08 Conception et construction de stands pour salons professionnels en Europe et aux États-Unis

Date et heure limites :

Le 26 juin 2017
à 14 h
(heure du Pacifique)

Date de publication : Le 13 juin 2017

Expéditeur : Service d'approvisionnement de DC

Destinataires : Tous les fournisseurs

Courriel : procurement@destinationcanada.com

Vous trouverez ci-dessous des modifications apportées à la DDPN DC-2017-JW-08 Conception et construction de stands pour salons professionnels en Europe et aux États-Unis.

	Ancien échéancier	Échéancier modifié
Date et heure limites :	Le 20 juin 2017, à 14 h (HP)	Le 26 juin 2017, à 14 h (HP)
Présentations des soumissionnaires présélectionnés (au besoin) :	Semaine du 10 juillet 2017	Du 21 au 25 juillet 2017
Avis – DC s'efforcera de faire part de son choix à tous les soumissionnaires autour de cette date :	Le 14 août 2017	Le 28 août 2017

Vous trouverez ci-dessous des modifications apportées à l'addenda 1 (questions et réponses) de la DDPN DC-2017-JW-08 Conception et construction de stands pour salons professionnels en Europe et aux États-Unis.

Le titre du document est modifié comme suit :

DEMANDE DE PROPOSITIONS AVEC NÉGOCIATIONS (DDPN) – **MODIFICATION 1 ADDENDA 1**

Q19. DC prévoit-elle assumer directement les frais de service, comme les honoraires du maître d'œuvre et de l'organisateur sur les lieux des salons professionnels, ou les soumissionnaires doivent-ils inclure ces frais dans la tarification proposée?

Réponse : ~~Les soumissionnaires doivent inclure les frais de service dans leur proposition. Dans le cas contraire, ils doivent indiquer clairement les frais qui sont exclus. Précisons que DC paie les frais de location d'espace directement à la société d'exposition.~~ Les frais de service seront directement transmis à DC, ou même directement assumés par DC. Les soumissionnaires doivent donc exclure ces coûts de leur tarification proposée.